



### CAMPING DU GRAND FAY

Rue du grand Fay

44320 SAINT PERE EN RETZ

02.40.21.72.89 / 06.85.87.47.39

[www.grandfay.fr](http://www.grandfay.fr)

contact@grandfay.fr

## CONTRAT DE RESERVATION EMPLACEMENT 2026

Ce contrat est nominatif et ne peut pas être cédé. Merci de le compléter et de nous le retourner dans les meilleurs délais. Dès réception, nous vous adresserons une confirmation de séjour.

Camping classé 3\* Tourisme 77 emplacements N° Atout France C44-004048-005  
SARL GRAND FAY - SIRET 904 042 421 00019 RCS St Nazaire - APE 4321A

### Vos coordonnées

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Tél : .....

Mail : .....

Date de naissance : .....

Immat. véhicule : .....

Nom de l'animal : .....

Votre animal est accepté sous présentation du carnet de vaccination à jour. Tenu en laisse exigé

### Autres participants au séjour

Nom	Prénom	Date de naissance

### Durée du séjour

Jour d'arrivée : .....

Jour du départ : .....

### Total de votre séjour

Total du séjour : ①+② ..... €

Frais de dossier : 13€

Acompte de 25% : ..... €

Taxe de séjour : ..... €

Soit 0.44€ x Nbre de nuit .... x Nbre de personnes (à partir de 18 ans) ....

Solde à régler 30 jours avant le jour de votre arrivée : .....

### ① Réservation emplacement

#### FORFAIT électricité inclus pour 1 ou 2 PERSONNES

(Maxi 6 personnes par emplacement) et 1 VEHICULE

Voir tarif selon période ..... € x ..... Nuits = ..... €

Toile de tente

Caravane

Camping-car

### ② Les suppléments

Personne supplémentaire 18 ans et +  
..... € x ..... nuits = ..... €

Enfant de 7 ans à 17 ans  
..... € x ..... nuits = ..... €

Enfant de 3 ans à 6 ans  
..... € x ..... nuits = ..... €

Enfant de 0 ans à 2 ans  
..... € x ..... nuits = ..... €

Animal (maxi 1 par emplacement)  
..... € x ..... nuits = ..... €

CAUTION BADGE D'ACCES 20€ par emplacement demandé le jour de votre arrivée.

### Mode de règlement

Espèces

Carte Bancaire

Chèque à l'ordre du « camping grand Fay » (Refusé en paiement comptant)

Chèque vacances ANCV

Virement en faveur de : SARL Grand Fay

IBAN : FR76 1470 6000 2473 9805 7060 351 BIC : AGRIFRPP847

J'ai lu et j'accepte les conditions générales de ventes du camping.

Date et signature :

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2026

### 1-Règles générales

Tout campeur s'engage à se conformer au règlement intérieur du Camping qui lui est fourni et qui est également affiché au bureau d'accueil. Toute réservation implique la connaissance de la description des objets et du tarif ainsi que l'acceptation de l'ensemble des conditions générales de vente et du règlement intérieur. Les tarifs s'entendent TTC avec un taux de TVA de 10% applicable au jour où ils ont été déterminés. Toute modification ultérieure du taux de TVA applicable survenue entre le moment où les tarifs ont été déterminés et la facture du séjour entraînera une modification corrélatrice du prix TTC, ce que le client accepte sans réserve. La direction se réserve le droit d'expulser sans préavis ni remboursement les personnes qui manquent au respect du règlement. Chaque contrat de location est nominatif, il ne peut en aucun cas être cédé, vendu ou offert à un tiers. Le signataire du contrat doit être majeur, il est responsable des personnes séjournant avec lui. En cas de problèmes rencontrés par la direction avec l'un des occupants de la parcelle, le responsable devra prendre ses dispositions en cas de rappel à l'ordre et/ou d'expulsion. Seules les personnes mentionnées sur le contrat seront acceptées sur le terrain. En cas de modification, le responsable du séjour devra avertir la direction au plus vite. Ce changement pourra entraîner un changement de tarif.

### 2-Réservations

Pour réserver un emplacement nu ou un hébergement locatif, le campeur doit se munir d'un formulaire de réservation ; soit reçu par courrier ou téléchargé depuis le site internet. Avant tout retour de contrat, le campeur devra avoir pris connaissance des disponibilités d'accueil. Une option peut être posée de 1 à 7 jours selon la saison et le type de demande. Elle devient définitive dès encaissement de l'acompte. Le montant de l'acompte correspond à 25% du coût du séjour. Il est également possible de réserver en ligne via notre site internet [www.grandfay.fr](http://www.grandfay.fr)

Modes de paiement acceptés : CB, Chèques vacances, Espèces, Virement.

### 3-Hébergement locatif

Le solde du séjour est payable 30 jours avant le début du séjour. Caution exigée à l'arrivée : 300 € pour le respect de l'hébergement et de la propreté. Caution payable par empreinte sur carte bancaire ou espèces. Elle sera annulée selon l'état évalué par la direction (rangement, propreté, casse...) Un inventaire détaillé est disponible dans chacun des locatifs. Les hébergements sont loués de 15h à 10h. Si le mobil-home n'est pas libéré à 10h00, sans l'accord de la direction, 1 nuit supplémentaire sera facturée.

### 4-Emplacements

Le règlement du solde s'effectue pour les emplacements 30 jours avant votre arrivée en intégralité. Si vous réservez moins de 30 jours avant votre arrivée, le séjour devra être réglé en totalité à la réservation. Les campeurs désireux de s'installer sur le camp doivent s'adresser au bureau d'accueil pour prendre connaissance du présent règlement et remplir les formalités. Le jour de l'arrivée, avant son enregistrement, tout campeur peut inspecter le terrain et l'emplacement proposé par le gestionnaire du camp. Les emplacements sont loués de 15h à 12h. La tente, la caravane, le camping-car et tout le matériel annexe doivent être installés à l'emplacement indiqué, en respectant les limites de celui-ci et conformément aux directives du gestionnaire. Le véhicule doit impérativement être stationné sur le même emplacement. Un emplacement peut accepter au maximum 6 personnes et 1 véhicule. Le gestionnaire peut, selon les circonstances et nécessités de service, faire déplacer les campeurs sur d'autres emplacements, mais de façon exceptionnelle. Les campeurs devront acquitter leur séjour à leur arrivée de la somme correspondant au temps du séjour prévu selon le tarif affiché à l'entrée. En cas de prolongation du temps de séjour initialement prévu, l'usager doit avertir le gestionnaire de son intention 24 heures à l'avance et lui régler les journées de séjour supplémentaire, sous réserve des places disponibles. Les campeurs dont le séjour est d'une nuit, doivent s'acquitter du paiement au moment de l'inscription. Le décompte des nuits se fait de midi à midi. Si l'emplacement camping n'est pas libéré à 12h00, sans l'accord de la direction, 1 nuit supplémentaire sera facturée.

### 5-Arrivée et départ

Pour tout départ retardé, il pourra vous être facturé une nuit supplémentaire au tarif en vigueur. Si le vacancier n'arrive pas le jour mentionné sur le formulaire de réservation, et s'il ne prévient pas la direction, l'emplacement ou la location est conservé 24h. Passé ce délai, la direction se donne le droit d'attribuer l'emplacement ou la location à un autre vacancier. La direction est en droit de réclamer le solde du séjour si le vacancier ne prévient pas. En cas de départ anticipé le vacancier ne pourra prétendre au remboursement du solde. Toute arrivée anticipée expose (en termes de jours ou d'horaires) le vacancier à ne pas pouvoir occuper l'installation réservée, sauf accord préalable de la direction selon disponibilité. Le Client peut, demander la modification de son séjour sur demande écrite auprès du camping dans la mesure des disponibilités et possibilités.

### 6-Annulation du fait du camping

En cas d'annulation d'un séjour pour des raisons nous incombant, à l'exception de cas de force majeur nous conduisant à annuler pour des raisons de sécurité des participants, le client obtiendra le remboursement de toutes les sommes versées.

### 7-Annulation et frais d'annulation

En cas d'annulation entre 60 et 30 jours avant la date d'arrivée, les acomptes et les frais de dossier ne seront pas remboursés. En cas d'annulation, moins de 30 jours avant la date d'arrivée, la totalité des sommes versées restent acquises au camping. En cas d'annulation, à plus de 60 jours avant l'arrivée, l'acompte est remboursé, cependant les frais de dossier restent acquis pour le camping.

- Si règlement en chèque vacances : pas de possibilité de remboursement, seul un avoir pourra être proposé.

### 8-Assurance responsabilité

Vous devez avoir souscrit une assurance responsabilité civile afin d'être correctement indemnisé en cas de sinistre causé ou subi durant vos vacances, qu'il s'agisse de votre véhicule, de votre remorque ou de votre caravane (attelée ou détachée) et de son contenu, de votre responsabilité locative liée à l'hébergement et à son contenu, à votre matériel et biens personnels ou des dommages causés par vous-même ou vos préposés à un bien ou à une tierce personne.

Le camping du grand fay décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dommage de toute nature (véhicule ou autre) pendant ou suite à un séjour, ainsi qu'en cas de panne ou mise hors service des équipements techniques dès lors que sa responsabilité n'est pas engagée et reconnue par un tribunal compétent. Il est donc indispensable de demander à votre assureur une extension villégiature à votre multirisque.

### 9-Litige

« En cas de litige, et après avoir saisi le service client de l'établissement, par courrier ou par mail à [contact@grandfay.fr](mailto:contact@grandfay.fr) ; tout client du camping à la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite par LRAR auprès de l'exploitant. Médiation des litiges de la consommation : Conformément à l'ordonnance n° 2015-1033 du 20 août 2015, relative au règlement extra judiciaire des litiges de la consommation, celles du décret d'application n° 2015-1382 du 30 octobre 2015 relatif à la médiation des litiges de la consommation modifiés par l'ordonnance n° 2016-301 du 14 mars 2016, dans son article 612-1 et par le décret d'application n° 2016-884 du 29 juin 2016, tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation, en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel, dès lors que le litige lié à la consommation n'a pu être réglé amiablement et directement avec le professionnel. A cet effet, le Camping du grand fay garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation de la consommation désignée par le Camping du grand fay est : Sas Médiation. Il peut être saisi par courrier postal à l'adresse suivante : Sas Médiation 222 chemin de la bergerie 01800 St Jean de Niost.

Site :<https://www.sasmediationsolution-conso.fr> Email :[contact@sasmediationsolution-conso.fr](mailto:contact@sasmediationsolution-conso.fr)

### 10-Bureau D'accueil

Le bureau d'accueil est ouvert conformément aux horaires affichés. Ces horaires seront variables selon la saison et la fréquentation du camping. On y trouvera tous les renseignements sur les services du camping et diverses informations du territoire.